les AVENIERES VEYRINS THUELLIN

Vie Citoyenne

Journal d'Information Municipale

A la rencontre des habitants

N° 31 Juin 2023

Edito du Maire p2

> FINANCES p4

> AVANCÉE DES PROJETS p9

> VIE SOCIALE p14

> ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX p17
Questionnaire à détacher

> VIE ENVIRONNEMENTALE p21

> VIE ASSOCIATIVE & CULTURELLE & SPORTIVE p22

> VIE PRATIQUE p30

> Le Mot du Maire

Chères Aveyrlinoises, Chers Aveyrlinois,

En ce début d'été, je souhaite vous faire partager un sujet d'importance pour nos concitoyens : la délocalisation de la Poste.

En effet, le bureau de Poste ferme ses portes le 4 juillet prochain en raison d'une baisse de la fréquentation. Un relais-poste ouvre au magasin VIVAL, où Monsieur CHAVANT sera ravi de vous accueillir.

Je tiens à vous préciser que ce choix a été subi et contraint, même si les amplitudes horaires du commerce sont satisfaisantes. J'ai d'ailleurs adressé un courrier à Madame la Sous-Préfète pour lui faire part de notre mécontentement et de notre inquiétude quant à l'avenir des services publics sur notre territoire.

Il reste à ce jour la question du service bancaire, que le relais-poste ne peut pas assurer. Des réflexions sont en cours à ce sujet.

Offrir un service public de qualité reste un axe prioritaire pour le Conseil municipal, mais nous ne pouvons pallier complètement au désengagement de l'Etat dans nos territoires.

Dans ce numéro, vous trouverez un article relatif aux finances de la Commune qui, malgré les hausses des dépenses à caractère général, sont maîtrisées. Les recettes augmentent grâce à la mise à niveau des impôts en 2022 et une augmentation de la dotation globale de fonctionnement.

Les finances sont saines et permettent de dégager une somme importante pour la section d'investissement, notamment pour la rénovation des bâtiments et les projets de voirie.

Je vous laisse découvrir l'avancée des projets tout au long de votre lecture.

Vous trouverez au cours de ces pages un questionnaire à renvoyer au CCAS concernant l'analyse des besoins sociaux. Il a pour objet de renseigner le CCAS sur les besoins des habitants et ainsi guider les élus pour les politiques à venir. Je vous remercie par avance pour votre participation.

La période des vacances arrive et je vous souhaite de profiter des manifestations organisées sur notre Commune. Vous pouvez par exemple vous inscrire aux sorties kayak sur le Rhône et nous vous attendons nombreux le 14 juillet à l'occasion de la fête du sport.

Dans le cadre du label « Terre de Jeux », les associations proposeront des activités sportives accessibles à tous et nous pourrons applaudir les coureurs du Tour du Valromey qui arriveront Place du Champ de Mars.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bel été à tous et bonnes vacances !

La Maire,
Myriam BOITEUX

> Lettre adressée à Madame la Sous-Préfète,

le 3 mai 2023

Objet : Fermeture du bureau de poste

Madame la Sous-Préfète,

Lors de la séance du 27 mars 2023, le conseil municipal a accepté l'implantation d'un relais-poste commerçant sur la commune.

Cette décision fait suite à la présentation, lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023, de la situation du bureau de poste des Avenières par les services de la Poste. En effet, ces derniers ont expliqué à l'assemblée que le bureau de Poste des Avenières connaissait une baisse de fréquentation de 40%.

Compte tenu de ce niveau actuel de fréquentation, le service de La Poste a laissé deux possibilités à la commune :

- Soit réduire à douze heures par semaine le temps d'accueil du public au bureau de poste
- Soit créer un relais-poste commerçant

Les deux propositions ne sont pas satisfaisantes : réduire à douze le nombre d'heures d'ouverture au public ne permet pas d'offrir un service public accessible au plus grand nombre et créer un relais-poste commerçant équivaut à fermer le bureau de poste, et c'est une nouvelle fois subir la perte d'un service public sur le territoire.

Le choix fait par le Conseil municipal a donc été un choix contraint, je dirai même qu'il s'agit d'un non-choix. S'opposer à la fermeture du bureau de poste se serait traduit par une diminution des heures d'accueil et donc par conséquent à une baisse de fréquentation du bureau de poste et donc une nouvelle baisse d'ouverture… jusqu'à la fermeture.

C'est pourquoi, les élus ont préféré la création d'un relais-poste commerçant dont l'amplitude horaire est mieux à même de donner satisfaction aux usagers. Toutefois, le relais-poste n'offrira pas le service bancaire postal. Il s'agit de la dernière banque accessible aux populations les plus fragiles.

Cette décision de fermeture est inacceptable et inappropriée au regard des enjeux de notre territoire rural. Elle est en contradiction avec les politiques annoncées par l'Etat de reconquête des territoires.

La commune se bat au quotidien pour redynamiser son centre-ville et offrir des services de proximité indispensables aux habitants.

La commune a lourdement investi pour redynamiser ses deux centres : Veyrins et Les Avenières. Elle poursuit en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) une politique volontaire pour accompagner commerçants et artisans et favoriser le commerce local.

Du côté des services, elle a là aussi engagé une politique volontaire pour promouvoir le sport et la culture auprès des jeunes, elle aura prochainement un guichet de recueil des demandes de cartes d'identité et de passeports.

Du point de vue de la santé, la commune travaille en partenariat avec le Département et la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) pour accueillir sur son territoire des médecins généralistes. Elle ne dispose aujourd'hui plus que deux médecins, une de 80 ans et un de 75 ans pour soigner 8 000 habitants !

Alors vous comprendrez le mécontentement que les élus peuvent ressentir face à une telle décision. Et nous comprenons tout à fait les membres du collectif qui ont recueillis près de 500 signatures à leur pétition contre la fermeture du bureau de poste et la disparition des services publics.

Le contexte social et économique est difficile, je vous l'ai déjà exprimé dans un précédent courrier. La perte de services publics sur le territoire ne fait qu'accroître le sentiment d'abandon et de malaise dans nos territoires ruraux et fragilise toujours d'avantage les publics qui le sont déjà.

Je vous prie de croire, Madame la Sous-Préfète, en l'assurance de ma plus sincère considération.

La Maire des Avenières Veyrins-Thuellin, Myriam BOITEUX

Une copie de courrier est adressée à :
Monsieur le Député / Madame et Messieurs les Sénateurs / Monsieur le Président du Conseil Régional / Monsieur le Président du Conseil Départemental / Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné / Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Isère / Monsieur le Délégué régional Isère de la Poste

Les Finances

Il convient tout d'abord de rappeler que le budget de la commune se décompose en trois budgets : le budget principal et deux budgets annexes (Camping et Boulodrome).

Pour l'année 2022,

Après l'approbation des comptes de gestion du receveur municipal (Trésorier), le conseil municipal a approuvé **les comptes administratifs de l'exercice 2022.**

Budget annexe du Boulodrome

Le conseil municipal a délibéré en 2022 pour renouveler la délégation du service public pour la période 2022-2027.

La subvention d'équilibre versée depuis le budget général de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin est d'un montant de 2 600€.

Pour mémoire, la redevance due par le gérant du boulodrome est fixée à 3 600€ H.T. par an.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 pour la section d'exploitation est excédentaire de 931,40€.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 pour la section d'investissement est excédentaire de 455,94€.

Budget annexe du Camping

Le camping connaît depuis plusieurs années un déficit chronique. Ce dernier a été aggravé par la crise sanitaire. Les élus ont engagé une réflexion sur son devenir.

S'agissant du budget 2022, une subvention d'équilibre d'un montant de 50 000€ a été versée depuis le budget général de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin.

Le résultat d'exploitation de clôture de l'année 2022 est excédentaire de 6 298,20€.

En 2023, le conseil a approuvé un budget primitif pour permettre l'entretien de cet équipement.

Budget Principal

Concernant le budget principal pour l'année 2022, **les charges de fonctionnement** sont globalement en hausse de 12,47% par rapport à celles de 2021. Cette hausse concerne principalement les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante, les charges exceptionnelles et les écritures comptables liées à la cession d'un bien immobilier.

Chapitre	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation 2021/2022
011-Charges à caractère général	1 438 514,97 €	1 628 609,70 €	13,21%
012-Charges de personnel	2 347 448,98 €	2 450 187,80 €	4,38%
65-Autres charges de gestion courante	459 746,87 €	549 451,91 €	19,51%
66-Charges financières	173 179,91 €	164 265,40 €	-5,15%
014-Atténuation de produits	135 049,08 €	138 158,08 €	2,30%
67-Charges exceptionnelles	14 247,55 €	54 230,23 €	280,63%
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	241 148,61 €	424 354,95 €	75,97%
Total	**4 809 335,97 €**	**5 409 258,07 €**	**12,47%**

Les charges à caractère général (chapitre 011), sont en augmentation de 13,21 %. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des coûts de l'énergie comme l'électricité (impact budgétaire d'environ +18% en 2022, soit environ 40 000€) ou le carburant (impact budgétaire d'environ + 90% en 2022, soit environ 13 500€).

Il convient de noter que l'augmentation du coût de l'électricité a été maîtrisée grâce notamment :

- au contrat que la commune a souscrit via l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) ;
- à la baisse de la température dans les bâtiments publics (19°) et l'optimisation de l'utilisation de ces derniers ;
- à un hiver doux.

En 2022, les autres charges de gestion courantes ont augmenté de 19,51%. Cette hausse s'explique principalement par le versement de la subvention au C.C.A.S. pour l'équilibre du budget de la Résidence Autonomie, pour la politique sociale et suite à l'imputation des dépenses de personnel au budget du CCAS.

Le chapitre des charges exceptionnelles est en hausse de 280,63%, soit environ 40 000€. Cette hausse s'explique par le versement de la subvention au budget annexe Camping d'un montant de 50 000€.

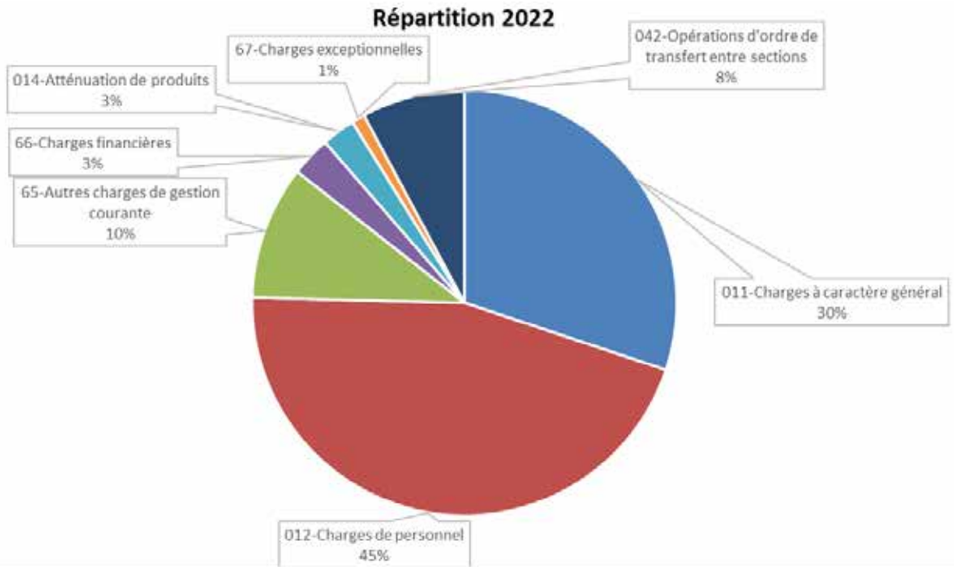

S'agissant des **produits de fonctionnement**, ils ont globalement augmenté de 9,15% en 2022.

Chapitres	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation 2021/2022
013-Atténuation de charges	81 472,04 €	91 507,30 €	12,32%
70-Prestations des services du domaine et ventes diverses	392 095,54 €	283 744,19 €	-27,63%
73-Impots et taxes	4 282 182,57 €	4 697 196,39 €	9,69%
74-Dotations et participations	2 076 310,15 €	2 080 377,81 €	0,20%
75-Autres produits de gestion courante	137 881,05 €	157 425,71 €	14,18%
76-Produits financiers	5,49 €	5,17 €	-5,83%
77-Produits exceptionnels	22 081,06 €	176 217,11 €	698,05%
042-Opérations d'ordre - reprise sur amortissement	315,00 €	145 875,21 €	46209,59%
002- Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Total	**6 992 342,90 €**	**7 632 348,89 €**	**9,15%**

Cette hausse s'explique principalement par :

- les produits des services du domaine (les entrées de la piscine, la vente des repas scolaires, l'utilisation des équipements sportifs...) ;
- la revalorisation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le taux passe de 32,63% à 37%. Le produit généré a été d'environ 300 000€ supplémentaire hors hausse de l'Etat de 3,40% et des nouvelles constructions sur la commune, soit un produit total supplémentaire en 2022 d'environ 393 000€ ;
- le produit de la taxe sur l'électricité augmente en 2022 de 89 000€ ;
- la dotation globale forfaitaire et la DGF rurale progressent globalement d'environ 46 000€ en 2022 ;
- la hausse de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle ;
- la compensation de l'État concernant les exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels. Celle-ci évolue en fonction des variations des bases fiscales ;
- la vente d'une maison d'habitation située montée de Ruffin.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement de l'année 2022 est donc positif et permet de dégager une épargne qui sera entièrement affectée à des projets d'investissements pour un montant de **2 223 090,82€.**

Concernant la section d'investissement de l'année 2022, **les dépenses réalisées et engagées représentent la somme de 4,4 millions d'euros environ. Parmi les principales dépenses d'investissement, on peut notamment citer :**

- **le patrimoine bâti :** aménagement de la Micro Folie, travaux d'accessibilité et d'aménagement du centre administratif des Avenières, connexion informatique entre les bâtiments, reprise du mur du cimetière de Thuellin, création d'un columbarium à Ciers, étude de l'Eglise de Ciers, déconstruction du second œuvre de l'ancienne Poste...
- **les voies et réseaux :** poursuite du passage en led du réseau d'éclairage public, réfection des routes : de la Tuilière, des Bourbes, du chemin du Perraud, déplacement du monument aux morts de Veyrins, création d'une citerne incendie à Buvin, système de vidéoprotection (licence d'identification des plaques de véhicules), gestion des eaux pluviales notamment route du Polossat ...
- **le patrimoine et les équipements affectés aux écoles :** réfection des sanitaires de l'école de Ciers, acquisition de matériel de bureautique et d'informatique, création d'aires de jeux aux écoles de Ciers et de Veyrins, travaux divers sur les bâtiments (faux plafonds, toiture terrasse, alarme, programme des volets roulants...)
- **la redynamisation du commerce :** versement de trois subventions à des commerçants dans le cadre de l'aide à l'investissement, en complément de l'aide régionale.

Pour l'année 2023,

la section de fonctionnement du budget prévisionnel s'équilibre à hauteur de 7 032 800€.

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif 2023 sont en hausse par rapport au budget 2022 (Budget primitif + Décisions modificatives) de 11,69% hors virement à la section d'investissement, soit 712 500 €.

Pour l'année 2023, la hausse de crédits de fonctionnement concerne notamment les postes de dépenses suivants :

- **L'augmentation des crédits pour l'électricité :** (plus 115% par rapport aux dépenses réalisées en 2022, soit un crédit prévisionnel de 600 000 €)
- **L'augmentation des crédits pour le gaz :** (plus 83,4% annoncé en 2023, soit 160 000 €. La proposition budgétaire est de 180 000 € comme conseillé par le TE38, coordonnateur du groupement d'achat pour le gaz)
- **Achat des repas :** augmentation prévisionnelle des crédits de plus de 15 000 € par rapport à 2022
- **Noël Aveyrlinois :** 25 000 €
- **Visite du Sénat** par les conseils municipaux enfants et jeunes : 3 500 €
- **Cimetières** : les reprises de concessions : 46 000 €
- Une hausse de 100 000 € pour la subvention au CCAS permettra d'équilibrer le budget de la **Résidence Autonomie** afin que cette dernière puisse se structurer, prévoir la réorganisation du service suite à des départs en retraite et couvrir les coûts des fluides en raison de l'augmentation du coût de l'énergie
- La mise en place d'un **« Pass-jeunesse »** pour les 6 à 17 ans : crédit prévisionnel de 30 000 €. Il s'agit d'une aide de 50€ par jeune pour l'adhésion à une association culturelle ou sportive de la commune

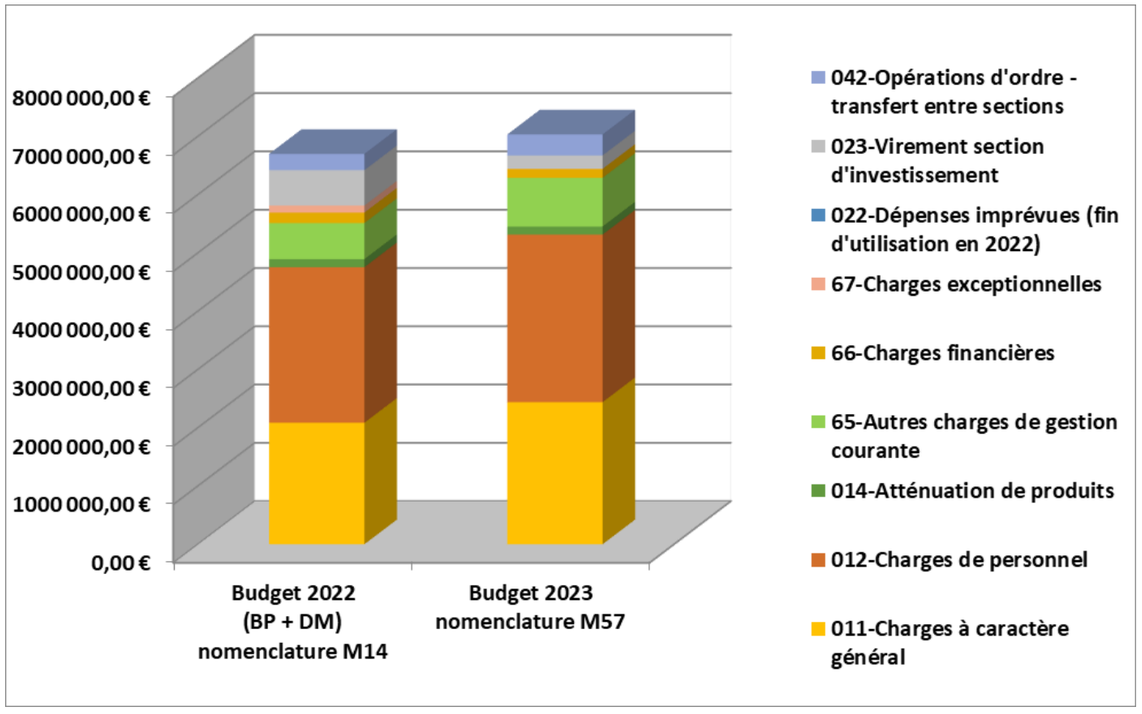

La section d'investissement du budget 2023 est proposée à hauteur de 7 558 200 €.

Elle inclue :

- les nouveaux projets d'investissement qui sont estimés à 5 263 100 €,
- le remboursement du capital des emprunts (651 000 €),
- les reports de crédits 2022 d'un montant d'environ 1 575 000 € (dépenses engagées par un acte juridique comme par exemple un bon de commande, la signature d'un marché ou une délibération),
- les autres opérations comme les comptes de tiers défaillants et les cautions à rendre...

Parmi les dépenses d'investissement, on peut citer notamment :

- **Le programme de voirie** pour 3, 246 millions d'euros (crédits reportés de l'année 2022 + nouveaux crédits 2023). Il comprend notamment les routes de Granieu, de l'Ecluse, du Polossat, de Chassin...

- **Le programme sur les bâtiments et équipements publics** pour 1, 548 millions d'euros (études, travaux de mise aux normes, accessibilité, rénovation...)

- **Les équipements de sports et de loisirs** pour 442 000 € (inclus dans ces derniers la réfection de l'éclairage du stade de Ciers, les études relatives la rénovation et création de stades municipaux).

La Fiscalité

Les taux pour l'année 2023 restent inchangés par rapport à ceux de l'année 2022.

TAXE D'HABITATION : résidences secondaires et logements vacants	**7,92 %**
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	**37 %**
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	**46,07 %**

La loi de finances pour l'année 2023 prévoit une revalorisation par l'Etat des bases de la fiscalité de 7,1%. Ce pourcentage suit l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an de novembre 2021 à novembre 2022.

Pour mémoire, le conseil municipal a procédé en 2022 à une mise à niveau de la fiscalité pour le foncier bâti afin de :

- maintenir un niveau de ressources nécessaires afin d'investir dans des projets structurants ;
- avoir les moyens d'entretenir et de valoriser le patrimoine communal ;
- offrir des services municipaux de qualité ;
- avoir un niveau de fiscalité qui ne pénalise pas la commune et ses habitants au regard des politiques des dotations de l'État et des subventions des partenaires.

Cet ajustement de 4,37 points de la taxe avait porté le taux de taxe sur le foncier bâti à 37%.

Cette mise à niveau était nécessaire et a permis de faire face à l'inflation liée principalement aux coûts de l'énergie et des matières premières. Elle a également permis à la commune d'adapter sa fiscalité aux nouveaux indicateurs financiers introduits par la loi de finances pour l'année 2022 concernant le versement des dotations. Ainsi l'augmentation de la taxe foncière sur le foncier bâti a permis à la commune d'augmenter le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat. Pour l'année 2023, il est annoncé une DGF d'un montant d'environ 1 381 000€ contre environ 1 307 300€ en 2022, soit une hausse de 73 700 €.

De même, l'effort fiscal de la commune va être pris en compte par les partenaires pour l'attribution des subventions.

		Taxe d'habitation Logement vacant et résidence secondaire				Taxe foncière bâti				Taxe foncière non bâti					
COMMUNES	Pop. DGF 2022	TH 2023	TH 2022	TH 2021	Produit fiscal 2021 TH en € par habitant	FB 2023	FB 2022	FB 2021	Produit fiscal 2021 FB en € par habitant	FNB 2023	FNB 2022	FNB 2021	Produit fiscal 2021 FNB par habitant	Produit fiscal par habitant 2021	Produit fiscal moyen de la strate 2021
Les Avenières Veyrins-Thuellin	8148	7,92	7,92	7,92	121 €	37,00	37,00	32,63	1 079 €	46,07	46,07	46,07	21 €	1 221 €	1 415 €
Montalieu-Vercieu	3605	10,96	10,96	10,96	92 €	39,82	39,82	39,04	1 028 €	58,94	58,94	57,79	5 €	1 125 €	1 321 €
Morestel	4677	14,43	14,05	14,05	52 €	39,00	37,98	37,98	1 040 €	61,20	59,59	59,59	7 €	1 099 €	1 447 €
Cremieu	3506	10,40	10,40	10,40	87 €	35,60	35,60	35,60	1 206 €	52,68	52,68	52,68	3 €	1 296 €	1 321 €
Taux moyens de la strate LAVT				15,57	152 €			39,10	1 245 €			52,31	18 €		1 415 €
Taux moyens Départemental		22,81					45,08				61,81				
Taux moyens National		22,98					38,28				50,44				

source DGCL : taux moyen strate
taux moyens : etat notification 1259 des taux d'impostition
impôts.gouv pour les taux des autres communes : comptes individuels des collectivités 2021 et 2022
sites internet des autres communes pour l'année 2023

En parallèle de l'augmentation de la fiscalité effectuée en 2022, il est nécessaire que la collectivité reste vigilante quant à l'évolution des coûts de fonctionnement et optimise les recettes. Pour mener à bien ces deux missions, un agent en charge des achats et des recherches de subventions est en cours de recrutement.

Concernant l'endettement, au 31 décembre 2022, l'encours de la dette était de 5 388 731,74 €, soit une augmentation de 18,82% par rapport à celui du 31 décembre 2021. Cette hausse s'explique par la contractualisation d'un emprunt en 2022 d'un montant de 1 500 000 € pour la réalisation de projets structurants. Par conséquent, l'annuité de la dette (capital et intérêt) sera de 802 054,98 € en 2023.

En 2022, le montant de la dette par habitant était de 676,72 €, alors que celui des communes de même strate s'élevait à 775 € (montant 2021), soit un montant inférieur d'environ 26%. Le ratio de désendettement est de 2,29 années en 2022.

En 2023, le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire pour équilibrer la section d'investissement du budget. Il ne le sera pas non plus d'ici la fin du mandat, sauf une évolution défavorable de la conjoncture économique.

Le non recours à l'emprunt n'impactera pas notre capacité d'investissement d'ici la fin 2025 et permettra à la commune de se garantir une réelle capacité d'investissement pour les années suivantes.

L'adjoint aux Finances, *M. Youri Garcia*

Les projets de voirie

Parking de la mairie : reprise des enrobés devant l'entrée et mise en accessibilité PMR de l'accès à la Micro Folie

Suite à l'ouverture du musée Micro Folie, des travaux de voirie ont été réalisés afin de permettre un accès aux personnes à mobilité réduite.

Les caniveaux et bordures déchaussés ont été remplacés. Les enrobés, très déformés ont également été repris. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GUINTOLI / NGE (Tullins).

Le montant de cette opération est de 7 000 € HT.

Rue de la roue à Aube : réseaux électriques et Telecom

Les travaux d'enfouissement et d'extension des réseaux électriques et Telecom sont terminés sur la rue de la Roue à Aube.

Enedis doit encore intervenir pour déposer les poteaux, désormais inutiles. La commune réalisera dans l'année des travaux d'eaux pluviales et de mise en place d'un poteau incendie. A l'issue de ces travaux, une réfection provisoire de la route en bi couche sera réalisée. Une réfection définitive en enrobé à chaud sera effectuée lorsque les branchements réseaux de toutes les parcelles constructibles auront été réalisés. Les travaux ont été effectués par l'entreprise ENERGIE (Les Abrets en Dauphiné).
Le montant total des travaux d'enfouissement et d'extension des réseaux électriques et Telecom est de 68 000 € TTC, avec une participation de 45 000 € du TE 38.

Curage du réseau d'eaux pluviales

L'entreprise de curage HSI Berger-By est intervenue pendant 5 jours afin de curer les grilles, avaloirs, buses du réseau communal d'eaux pluviales.

Ces ouvrages sont régulièrement bouchés, naturellement (feuilles, cailloux, terre, racines...) ou non ! (mégots, plastiques, cannettes...). Cet entretien est donc indispensable afin d'assurer l'efficacité du réseau lors d'épisodes pluvieux.

Les grilles et avaloirs de la route de Savoie, route du Jalérieu, route des Avenières et RD 1075 ont notamment été nettoyées.

Le montant des interventions s'élève à 4 750 € HT.

Défense Incendie

Mise en place d'une citerne incendie à Curtille

Une bâche souple de 90 m³ a été mise en place au niveau du parking de l'école de Curtille pour assurer la défense incendie du secteur. L'installation de la bâche a été réalisée par les services techniques de la commune. Cette dernière a été entièrement fabriquée en Isère avec un tissu provenant d'une usine locale. Un essai de fonctionnement a été réalisé le jour de l'inauguration, le 15 mai 2023. Tout fonctionne !
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GUINTOLI / NGE (Tullins). Le montant des travaux de la plateforme et du grillage est de 14 000 € HT.
Le montant de la bâche est de 4 000 € HT.

Mesures sur poteaux incendie

La défense incendie est une compétence communale et la commune a l'obligation de contrôler le bon fonctionnement de ses poteaux incendie.

C'est pourquoi, des mesures ont été effectuées sur certains poteaux neufs ou remplacés ou sur des poteaux déclarés hors services auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Poteaux incendie remplacés

Route du Luquet : poteau remplacé et raccordé sur une conduite d'alimentation en plus gros diamètre afin d'augmenter le débit du poteau.

Le montant des travaux est de 4 000 € HT.

> Ancien poteau hors service pour cause de fuite

> Nouveau poteau

EAU POTABLE, travaux du Syndicat des eaux des Abrets

Reprise de branchements plombs

Le Syndicat des Eaux des Abrets réalise une campagne de renouvellement de branchements plombs sur la commune. Les branchements du chemin du Bois Poulet, de la route du Luquet, de la rue du Vienney et du chemin de l'Embarquage ont été renouvelés.
Les travaux ont été réalisés par les entreprises PERRIOL TP (Salagnon) et CARREY TP (Saint Didier de la Tour).

Mise en place d'un réducteur de pression

Le Syndicat a mis en en place un réducteur de pression sur la conduite principale d'adduction en eau potable des Avenières, sur la route des Avenières. La nouvelle conduite a été raccordée lors de la coupure nocturne d'eau du 2 au 3 mai. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Giroud-Garampon (Massieu).

TRAVAUX DIVERS

Pontage de fissures chemin du Rubat

L'objectif de cette opération est d'empêcher l'infiltration d'eau et le gel au niveau des fissures afin d'allonger la durée de vie des chaussées.
Le montant des travaux est de 3 500 € HT.

Reprise du marquage au sol au centre de Ciers.

Le montant des travaux est de 2 000 € HT.

Travaux programmés *(plus d'informations dans les prochaines éditions)*

→ **Sécurisation de la route des Alpes**

→ **Travaux d'eaux pluviales : chemin de Saint Hubald, rue de la Ville de Gand, route des Contamines, place de la Liberté, rue de l'Hôtel de Ville**

→ **Programme de reprise des enrobés 2023 : chemin du Bois Poulet, route de l'Ecluse, route de Granieu, route de Chassin, chemin de l'Embarquage, chemin des Fouillousses, route du Polossat,**

> L'Avancée des projets

> Les Travaux des services Techniques

Avec l'arrivée des beaux jours, les services techniques ont multiplié les interventions en extérieur, qu'il s'agisse des opérations de voirie, d'espaces verts ou encore de l'installation des carrés potagers à l'école de Veyrins-Thuellin.

Les équipes également ont œuvré pour préparer la saison piscine.

Les services techniques ont également effectué les travaux d'électricité du centre administratif actuellement en cours d'aménagement.

> Carrés potager ecole veyrins

> Elagage suite au vent

> Cheminement composteur ecole veyrins

> Sondages

> Travaux divers bâtiments

> Travaux pour préparer la saison de la piscine

> Vie économique

> Redynamisation du commerce

PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS, DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Aide aux entreprises à surmonter leurs difficultés, à anticiper et à maintenir une activité dynamique et pérenne.

CONTACT :
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
04 76 70 82 09

TRANSITION ECOLOGIQUE

Accompagnement des commerçants et sociétés de service à la personne sur la transition énergétique.

CONTACT :
CCI Nord-Isère
04 74 95 24 00
accueil@nord-isere.cci.fr

ACCOMPAGNEMENT À L'INVESTISSEMENT

Accompagnement des entreprises désireuses de réaliser des travaux.

CONTACTS :
CCI Nord Isère
04 74 95 24 00
accueil@nord-isere.cci.fr

Chambre des Métiers et de l'Artisanat
04 76 70 82 09

Évaluation de la pertinence et de la viabilité de l'investissement, accompagnement au montage du dossier de demande d'aides directes à l'investissement, aide à la recherche de financements.

MAIRIE DES AVENIÈRES VEYRINS-THUELLIN
04 74 33 61 87

Je soussigné,

M .....

demeurant au .....

.....

☐ ***Souhaite être inscrit(e) sur le registre canicule/grand froid et donne mon consentement afin d'autoriser les visites du facteur à mon domicile pendant la période canicule du 1er juin au 15 septembre 2023.***

Fait, le .....

signature :

> Dispositif canicule

Dans le cadre du dispositif canicule et grand froid, le Centre Communal d'Action Sociale des Avenières Veyrins-Thuellin tient un registre ayant pour vocation de recenser les personnes âgées ou handicapées, et/ou fragiles et/ou isolées et/ou vivant seules à leur domicile.

Du 1er juin au 15 septembre, en cas de déclenchement par le Préfet du niveau 3 du Plan Canicule, les personnes inscrites pourront bénéficier gratuitement d'un accompagnement organisé par le CCAS. Pour l'assister dans ce dispositif, le CCAS a souscrit au contrat de service « PROXI VIGIE COHESIO CANICULE ET GRAND FROID » avec La Poste.

Ce service consiste à des visites régulières du facteur pendant sa tournée à votre domicile, lors du déclenchement du niveau 3. Le facteur vous rappellera les précautions à prendre, vous donnera des conseils. Il peut également lancer l'alerte.

Afin de bénéficier de ce service entièrement gratuit, vous devez vous inscrire sur le registre. Pour cela, vous devez compléter le coupon réponse joint et le retourner au CCAS.

Pour tout renseignement complémentaire, le CCAS reste à votre disposition au : **04 74 33 87 06** ou par mail : **social@lesavenieres.fr.**

Les informations recueillies dans le présent coupon-réponse feront l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires de vos données personnelles sont le CCAS des Avenières Veyrins-Thuellin et La Poste (sous couvert de confidentialité). Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au le CCAS des Avenières Veyrins-Thuellin. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant dans les conditions susvisées

> Actions envers les familles

Actions du CCAS envers les familles

Aide aux vacances

Pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 800, les enfants de 4 à 16 ans peuvent bénéficier d'une aide pour les séjours et l'accueil de loisirs .

Accès à la culture et au sport

Pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 500, accès à la médiathèque, à la bibliothèque et à la piscine à 1 €.

Transport

Pour les personnes n'ayant pas de véhicule, transport gratuit pour se rendre au resto du cœur et au club soleil d'automne. Accessible PMR.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le CCAS

Par téléphone au : 04 74 33 87 06
Par mail à : social@lesavenieres.fr

A VOS AGENDAS

> Repas et colis des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) offre un repas ou un colis pour les personnes de 75 ans et plus.

Un courrier sera adressé à ces aînés à partir du 16 août, afin qu'ils puissent choisir entre le repas ou le colis.

Le repas aura lieu le DIMANCHE 29 OCTOBRE 2023 à 12 h à la salle Roger Durand à Veyrins-Thuellin.

Le colis sera distribué au cours du mois de décembre.

> Le voyage des Aînés

Le voyage organisé par le CCAS dans le golfe de Saint Tropez du 18 au 22 septembre est complet.

55 personnes se sont inscrites entre le 3 avril et le 17 mai.

Début septembre, une réunion d'information avec les participants se tiendra en Mairie.

A l'occasion des 102 ans de Monsieur BILLET, le CCAS lui a remis un présent pour fêter l'évènement.

> Inscriptions 2023-2024

Les inscriptions
pour l'année scolaire 2023-2024

Vous êtes concernés si :

- **Votre enfant est né en 2020**
- **Vous êtes nouvellement domiciliés sur la commune**
- **Vous avez déménagé au sein même de la commune**

Vous pouvez prendre rendez-vous :

Directement auprès du service scolaire :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h : 04.74.33.87.05
scolaire@lesavenières.fr

Les documents à apporter sont les suivants :

- **Livret de famille**
- **Justificatif de domicile**
- **Carnet de vaccination à jour**
- **Certificat de radiation de l'école précédente (si vous êtes nouvellement domiciliés sur la commune et que votre enfant était déjà scolarisé)**

> Permis internet

Le permis internet est une action visant à permettre aux élèves de connaître les règles élémentaires de prudence et de civilité à adopter sur Internet.

Cette mission était précédemment assurée par la Brigade de la Protection et de la Délinquance Juvénile (BPDJ) de la Gendarmerie Nationale.
En Isère, la BPDJ est devenue maison de protection des familles et a de nouvelles missions. Elle intervient désormais seulement dans les écoles de quartier de reconquête républicaine (QRR).

La Commune souhaite poursuivre cette action de prévention en milieu scolaire et ainsi permettre aux élèves de la Commune de passer le « Permis Internet ». Cette mission est désormais assurée par les agents de la Police municipale.

Cette formation se fait en plusieurs étapes :

1 ▶ **Préparation des séances par les enseignants et la Police municipale**

2 ▶ **Présentation en classe de l'opération « Permis Internet » par la Police municipale et remise d'un kit de formation à l'enseignant**

3 ▶ **Formation des élèves par l'enseignant grâce au kit**

4 ▶ **Passage de l'examen par les élèves en présence la Police municipale et de l'enseignant**

5 ▶ **Remise solennelle du Permis Internet lors d'une cérémonie organisée conjointement par la Commune et l'école.**

En 2023, les interventions ont eu lieu dans les quatre écoles de la commune :

- Le 4 avril à l'école de Ciers,
- Le 4 mai à l'école de Veyrins,
- Le 16 mai à l'école de Buvin,
- Le 1er juin l'école de Curtille.

Analyse des Besoins Sociaux : Votre avis nous intéresse

La commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont des acteurs majeurs de proximité pour l'animation et le développement de l'action sociale.

Le CCAS a l'obligation légale de procéder à une **Analyse des Besoins Sociaux.** Elle consiste à réaliser un diagnostic socio-démographique sur l'ensemble de la population de la commune à partir de données sociales du territoire.
Il s'agit avant tout d'un **outil d'aide à la décision.**

Dans ce cadre, la commune par l'intermédiaire de son **CCAS souhaite recenser vos besoins.**

8 minutes suffisent à compléter ce **questionnaire anonyme**. Votre avis compte, partagez-le ! **Privilégiez la version en ligne disponible sur le site de la mairie des Avenières Veyrins-Thuellin** (https://www.lesavenieres.fr/) ou scannez ce QR code :

Merci de répondre avant le 15 septembre 2023.

Depuis combien de temps vivez-vous aux Avenières Veyrins-Thuellin ?

☐ Depuis toujours ☐ moins de 2 ans
☐ Entre 2 et 5 ans ☐ Entre 5 et 10 ans
☐ Depuis plus de 10 ans

Dans quel quartier des Avenières Veyrins-Thuellin

☐ Ciers ☐ Veyrins ☐ Curtille
☐ Thuellin ☐ Buvin

Vous êtes :

☐ Locataire du secteur privé
☐ locataire d'un logement social
☐ Propriétaire
☐ autres (précisez) _____

Quel type de logement habitez-vous ?

☐ Maison ☐ appartement

Votre logement est-il adapté à vos besoins ?

☐ Oui ☐ Non

Si non pour quelles raisons ?

☐ Cadre de vie/quartier, voisinage, nuisance
☐ Raisons financières : loyer, facture d'énergie
☐ Logement non-adapté PMR ☐ Eloignement
☐ Taille du logement ☐ Autres : _____

Vous vivez :

☐ Seul(e) sans enfant
☐ Seul(e) avec enfant(s).
Nombre d'enfant(s) : __ __
☐ En couple sans enfant
☐ En couple avec enfant.
Nombre d'enfant(s) : __ __

Âge des enfants : _____

Vous vous déplacez : (plusieurs réponses possibles)

	Voiture	Bus car	A pied	A vélo	Taxi	Train	Co voiturage
Tout le temps							
Ponctuellement							
Jamais							

Rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer ?

.....

Fréquentez-vous les commerces de la commune ? ☐ Oui ☐ non

De quel(s) type(s) de commerces, auriez-vous besoin ?

_____

Au quotidien, quelles difficultés rencontrez-vous (plusieurs réponses possibles) :

☐ Trouver du travail ☐ Trouver un logement
☐ Accéder aux soins
☐ L'isolement et la solitude
☐ Régler votre loyer / les charges qui y sont liées
☐ Autonomie
☐ Accessibilité aux outils numériques
☐ Difficultés à remplir des documents / dossiers administratifs
☐ Autres _____

Si vous rencontrez des difficultés, pouvez-vous nous préciser la raison :

☐ Manque d'information
☐ La démarche se fait sur internet et je ne maitrise pas l'outil
☐ Je ne peux pas me déplacer pour demander l'aide
☐ Je ne sais pas à qui m'adresser
☐ Autres : _____

Connaissez-vous les missions du Centre Communal Action Sociale (CCAS) ?

☐ Oui et je l'ai déjà sollicité
☐ Oui mais je ne l'ai jamais sollicité
☐ Non

Si vous n'avez jamais sollicité le CCAS, pourquoi ?

☐ Je n'en ai pas besoin ☐ Je n'ose pas
☐ Je ne sais pas ce que fait le CCAS
☐ Autres : _____

Connaissez-vous France Services ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous un médecin traitant ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, pourquoi ? _____

Avez-vous une couverture sociale

☐ Oui, sécurité sociale ou assimilée ☐ Non

Avez-vous une mutuelle complémentaire santé ?

☐ Oui ☐ Non
☐ Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

Si non, pourquoi ? : _____

Seriez-vous intéressé par une mutuelle complémentaire proposée par la Commune ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà renoncé à des soins ?

☐ Oui ☐ non

Si oui, lesquels : _____

Et pourquoi ?

☐ Je rencontre des difficultés pour prendre mes rendez-vous,
Pourquoi ? : _____
☐ Je n'ai pas accès à des moyens de transports nécessaires pour me rendre chez le médecin
☐ Le coût des soins est trop élevé
☐ Je ne trouve pas de professionnels de santé
☐ Les délais d'attente son trop longs
☐ Autre (précisez) : _____

Vous êtes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, avez-vous recours à des services d'aide à la personne ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, parmi ces services, lesquels utilisez-vous ?

☐ Courses ☐ Entretien du logement
☐ Visite ☐ Soins
☐ Portage de repas ☐ Aide à la toilette
☐ Autres : _____

Bénéficiez-vous de l'une des allocations suivantes, au titre d'un handicap ou d'une dépendance ?

☐ Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
☐ Allocation adulte handicapé (AAH)
☐ Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
☐ Autres : _____

Quel est le mode de garde pour votre/vos enfants ?

☐ Assistante maternelle de la commune
☐ Assistante maternelle hors commune
☐ Accueil périscolaire ☐ Accueil de loisirs
☐ Réseau familial (dont grand-parent)
☐ Pas de mode de garde
☐ Autres : _____

Etes-vous satisfait de ces modes de gardes ?

☐ Oui ☐ non

Si non, pour quelle(s) raison(s) ? :

☐ Trop loin ☐ Pas de place
☐ Horaires ne conviennent pas ☐ Trop cher
☐ Autres : _____

Si vous avez des enfants, pouvez-vous préciser s'ils sont scolarisés (Plusieurs réponses possible) :

☐ Dans l'école publique du secteur
☐ Dans une école privée
☐ Dans une école publique hors commune.
Pourquoi ? _____
☐ Scolarisation à domicile
Pourquoi ? _____

Quels autres services utilisez-vous pour vos enfants ?

☐ Restauration scolaire ☐ Sportif
☐ Culturel ☐ Autre : _____

En êtes-vous satisfait ? ☐ Oui ☐ non

Si non, pourquoi ? _____

Auriez-vous besoin de nouveau(x) service(s) pour votre/vos enfant(s) ? ☐ Oui ☐ non

Précisez-le(s)quel(s) : _____

Lorsque vous rencontrez un souci, une question sur votre rôle de parent, à qui vous adressez-vous ?

☐ Personne, je ne sais vers qui aller
☐ Médecin/pédiatre/psychologue
☐ Personnel du multi accueil, Relais Parents Enfants, assistante maternelle
☐ Personnel de l'éducation nationale
☐ Assistante sociale ☐ A mes proches
☐ Centre de planification
☐ Centre social ☐ CCAS
☐ Autres : _____

En tant que parent, quels sont les thèmes qui vous préoccupent le plus actuellement ? (3 réponses)

☐ La naissance d'un enfant
☐ La scolarité/aide aux devoirs
☐ L'orientation scolaire, professionnelle de mon enfant
☐ La communication parent/enfant
☐ L'exercice de l'autorité parentale
☐ La maladie/le handicap
☐ La violence (harcèlement, racket)
☐ Les conduites addictives (tabac, alcool, …)
☐ Les écrans (jeux vidéo, internet…)
☐ Autres : _____

En tant que parent, vous manque-t-il une structure ou un dispositif sur la commune ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel : _____

Participez-vous aux évènements de la commune ? ☐ Oui ☐ non

Si oui lesquels : _____

Etes-vous adhérent à une ou plusieurs associations sur la commune ?

☐ Oui ☐ non

Si oui laquelle ou lesquelles ? _____

_____

Etes-vous bénévole à une ou plusieurs associations sur la commune ?

☐ Oui ☐ non

Si oui laquelle ou lesquelles ? _____

_____

Si non, pourquoi ? _____

_____

Recevez-vous la visite de la part des personnes suivantes ? ☐ Enfants, parents
☐ Frères/sœurs ☐ Amis ☐ Voisins
☐ Aucune ☐ Autres : _____

Vous sentez vous isolé ? :

☐ Oui ☐ non

Aidez-vous un membre de votre famille ou un tiers ? ☐ Oui ☐ non

Si oui, quel est votre lien avec cette personne ?

……

A quelle fréquence : ☐ 1 fois/jour
☐ Plusieurs fois/jour ☐ 1 fois/semaine
☐ Plusieurs fois/sem ☐ 1 à plusieurs fois/mois
☐ Autres : _____

Quelle aide apportez-vous ? :

- ☐ Préparation de repas
- ☐ Ménage
- ☐ Toilette
- ☐ Courses
- ☐ Coucher/lever
- ☐ Transport
- ☐ Garde d'enfants
- ☐ Autres _____

En tant qu'aidant familial, souhaiteriez-vous ?

- ☐ Une offre de répit
- ☐ de l'écoute
- ☐ Des aides quotidiennes
- ☐ des formations
- ☐ Des aides financières
- ☐ Autre : _____

Par quel(s) moyen(s) vous informez-vous sur la vie communale ?

- ☐ Presse
- ☐ Site internet
- ☐ Face book
- ☐ Vie Citoyenne
- ☐ Autre : _____

Disposez-vous de l'information dont vous avez besoin ? ☐ Oui ☐ non

Si non, Pourquoi ? _____

Avez-vous internet chez vous ?

☐ Oui ☐ non

Si non, pourquoi ? : _____

Rencontrez-vous des difficultés d'accès au numérique ? ☐ Oui ☐ non

Si oui, pourquoi ?

- ☐ Je n'ai pas d'ordinateur personnel
- ☐ Le réseau internet est insuffisant chez moi
- ☐ Je n'ai pas les connaissances informatiques suffisantes
- ☐ Autres : _____

Vous êtes ☐ une femme ☐ un homme

Vous avez

- ☐ Moins de 25 ans
- ☐ Entre 25 et 45 ans
- ☐ Entre 46 et 65 ans
- ☐ Plus de 65 ans

Votre situation professionnelle :

- ☐ Emploi

Sur la commune de : _____

Sur des horaires ☐ Ordinaires ☐ Décalés

- ☐ Chômage
- ☐ Retraite
- ☐ Etude
- ☐ Congé parental
- ☐ Sans activité professionnelle

Emploi principal :

- ☐ Agriculteur exploitant
- ☐ Artisan
- ☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure
- ☐ Profession intermédiaire
- ☐ Employé
- ☐ Ouvrier

Vos revenus familiaux mensuels, aides sociales comprises, sont environ de :

- ☐ Moins de 1 000 €
- ☐ Entre 1 001 et 1 500 €
- ☐ Entre 1 501 et 2 000 €
- ☐ Entre 2 001 et 3 000 €
- ☐ Au-delà de 3 001 €

D'où proviennent principalement les ressources financières de votre foyer ? :

- ☐ Salaires
- ☐ pension de retraite
- ☐ Prestations sociales et/ou familiales
- ☐ Autres : _____

Suggestions, remarques, expression libre :

_____

_____

_____

_____

_____

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

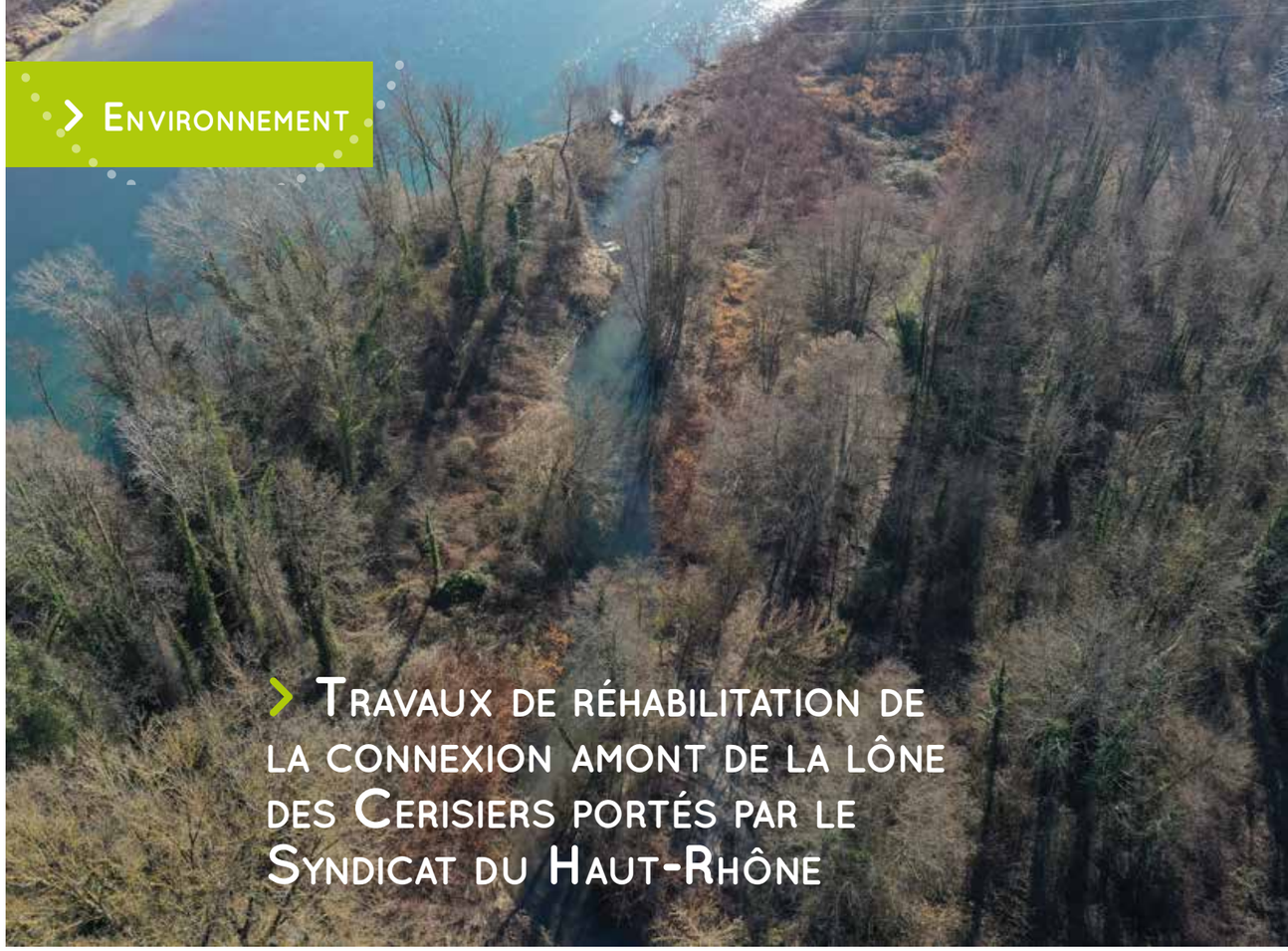

> Environnement

> Travaux de réhabilitation de la connexion amont de la lône des Cerisiers portés par le Syndicat du Haut-Rhône

photo © Florent PELLIZZARO – fp-etc

La lône des Cerisiers, située dans le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône français a été fermée artificiellement par des digues basses au début du 20ème siècle. La mise en dérivation du Rhône en 1985 a conduit à une diminution de la quantité d'eau transitant dans la lône, à une accumulation de sédiments et à un rétrécissement de la largeur en eau. Ainsi, entre 1931 et 2020, la lône a perdu 75% de sa surface en eau. Les milieux sont devenus moins attractifs pour de nombreuses espèces aquatiques, et les banquettes de sédimentation ont été largement colonisées par les espèces invasives. Malgré ces transformations, la lône des Cerisiers présente un intérêt écologique important. C'est pourquoi, le Syndicat du Haut-Rhône souhaite rétablir une connexion amont fonctionnelle.

Les travaux consistent au démantèlement d'environ 80 mètres de la digue historique et au remodelage de l'entrée de la lône, à la suppression du bouchon sédimentaire amont, et au terrassement de la banquette rive droite sur 150 mètres (de la connexion amont à la confluence de la Bièvre). Le projet a pour objectif de restaurer la continuité écologique et sédimentaire de la lône afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique et la qualité des habitats aquatiques et ainsi, à moyen et long terme, avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité.

Pour plus d'informations, contacter le Syndicat du Haut-Rhône (d.roux-michollet@haut-rhone.com ; 04.79.36.78.92).

> Le Paillage des Cultures

Au moment de la parution de ce « Vie citoyenne », nous serons au début de l'été. Compte tenu du réchauffement climatique, de la raréfaction de l'eau, tant en quantité qu'en qualité, toutes les initiatives ou pratiques économes en ce précieux élément, sont les bienvenues.

Que ce soit pour le jardin potager, le jardin d'agrément, le verger ou une haie, le « paillage » a de multiples vertus :

- **Economiser l'eau, en limitant l'évaporation de l'eau en surface.**
- **Gérer les herbes indésirables, en les empêchant de germer par manque de lumière.**
- **Eviter certaines maladies, en maintenant une atmosphère plus sèche autour des légumes et limitant ainsi la propagation des spores de champignons pathogènes.**
- **Eviter les ravageurs en créant un eco-système favorable à leurs prédateurs.**
- **Protéger la surface du sol, en évitant la surchauffe par le maintien d'une température douce et une humidité constante près de la surface. Les micro-organismes du sol sont ainsi favorisés.**
- **Nourrir les vers de terre. Les paillages fins sont consommés par les vers de terre qui ainsi par leurs galeries favorisent la circulation de l'air et de l'eau.**
- **Avoir des légumes plus propres car posés sur le paillage, ils ne sont pas souillés par la terre.**

Qu'est ce que le paillage ?

Le « paillage » est l'action de pailler.

Le « paillis » désigne le produit utilisé pour le paillage.

Le premier paillage de référence auquel on peut penser est sans doute celui de nos forêts qui fabriquent une « litière de feuilles », qui devient peu à peu humus.

Pailler notre jardin, c'est un peu y recréer cette litière originelle, mais c'est beaucoup plus encore...

Protéger la surface du sol, outre l'économie d'eau et la lutte contre les herbes indésirables, c'est aussi créer un éco-système différent, beaucoup plus riche, dans lequel nos plantes se porteront mieux.

Quels matériaux utiliser pour le paillage ?

De nombreux matériaux peuvent être utilisés, faits maison, issus du potager ou de ses abords, ou venant de l'extérieur (agriculteurs, jardineries).

Nous citerons les plus communs.

> Exemples de paillis. de gauche à droite et de haut en bas, de la plus longue durée de culture à la plus courte

Mais ils n'ont pas tous la même fonction, certains s'utilisent pour un temps long (un à trois ans), d'autres pour une période moyenne ou courte.

→ Pour le **paillage de très longue durée,** on va utiliser des produits ligneux à base de bois (écorces, broyats issus de la taille d'arbres, de haies).

Ces paillages de très longue durée sont réservés aux rosiers, fraisiers, arbustes décoratifs ou à petits fruits (framboisiers, cassissiers, groseillers), arbres ou dans les allées.

→ Pour les **paillages de moyenne et de longue durée** (quatre mois à un an) on va utiliser de la paille de céréales, des herbes sèches, des feuilles d'arbres, des paillettes de chanvre.

Ces matériaux sont l'idéal pour les tomates, aubergines, poivrons, betteraves rouges, les pommes de terre, les cucurbitacées, les céleris, les poireaux, les salades d'hiver, etc...

→ Pour **les paillages courts,** on peut utiliser des herbes sèches, fraîches, tontes de gazon, les fanes de légumes, etc...

Souvent réalisés au printemps ou en automne, périodes d'intense activité des vers de terre, ce sont avant tout des paillages nutritifs.

Les salades de printemps, les pois peuvent bénéficier de ce type de paillage.

Dans le dernier « Vie citoyenne » du printemps, un article était consacré au jardinage biologique. Parlant des types de sol, le rédacteur les classe en trois types différents :

- **Argileux** qui retient très bien l'eau et la matière organique mais qui est compact et froid.
- **Limoneux,** plus léger il retient également l'eau et la matière organique mais forme une croûte de battance et est sensible au lessivage.
- **Sableux,** léger et se réchauffe vite mais ne retient pas l'eau et la matière organique.

Comme l'écrit Pascal ASPC, la meilleure façon de décompacter les sols argileux consiste à les pailler pendant la saison de culture, pour favoriser l'activité des êtres vivants, puis de les découvrir juste avant l'hiver.

Les sols limoneux et sableux doivent quant à eux, être paillés en permanence, y compris en hiver, pour les protéger le plus possible.

Comment pailler ?

La base de la technique est la même, quelle que soit la culture, qu'il sagisse d'un paillage de quelques mois à plus d'un an.

1 Désherber

Le paillage empêche les graines de germer par manque de lumière, mais il ne tue pas les herbes présentes avant la pose des paillis.

Désherber avec soin, notamment en enlevant les rhizomes et racines des plantes pérennes comme le liseron, la ronce ou le chiendent.

2 Biner

Si le sol est tassé en surface, biner une dernière fois avant la pose du paillage car ensuite nous ne pourrons plus le faire.

Biner avant de pailler favorise les échanges entre le sol et l'atmosphère, et offre aux animaux qui s'y abriteront, des conditions de vie plus agréables (les carabes, par exemple, prédateur opportuniste, friand de limaces, d'escargots mais aussi de larves de taupins, seront favorisés par notre action).

C'est aussi à ce stade qu'il faut apporter le compost pour certaines plantes (le fraisier par exemple) ou qu'il faut butter les cultures qui le nécessitent (pommes de terre, haricots...).

3 Choisir les matériaux adéquats

Essentiellement en fonction de la durée prévue pour la culture. Plutôt fin pour les durées de culture courte (herbes sèches, tontes de gazon), plutôt épais pour les durées de culture longue (paille de céréale ou de chanvre) et résistant pour les durées très longues (écorces, broyats de bois).

4 Renouveler le paillage si nécessaire

Pour les paillages de longue durée, il sera souvent nécessaire de ramener des matériaux au bout de quelques mois. C'est le cas de la tomate : le paillis se tasse au bout de quelques semaines et la faible hauteur des plantes au moment de la plantation ne permet pas de mettre en un seul apport, l'épaisseur de paille nécessaire pour une protection efficace (20 cm).

Pour les paillages nutritifs, il peut être utile de ramener « à manger » aux vers de terre s'ils enfouissent trop rapidement le premier apport .

5 Surveiller son efficacité

Enfin soulever de temps en temps le paillis, pour voir ce qui se passe dessous, notamment en plein été, pour vérifier l'humidité du sol et décider ou non d'un arrosage.

Comité des Sages, commission biodiversité.
Pour nous contacter : comite.des.sages.lesavenières@free.fr

> Courgette paillée avec paille de céréales, après binage.

> Pommes de terre paillées avec paille de céréales, après buttage

> Céleris Branches et tomates paillées avec paillettes de chanvre

> Arbre Kaki paillé avec feuilles d'arbres Au premier plan artichaut et verveine paillés avec paille de céréales

> Poivrons et aubergines, céleris raves, paillés avec paillette de chanvre

> Paillis d'orties sur tomates.

2023

Calendrier des **fêtes**...

JUILLET 2023

DIMANCHE 2 JUILLET
• Course Cycliste - SAINT-PIERRE CYCLISTE
Place de Buvin et circuit Buvin - dès 8H

VENDREDI 7 JUILLET
• Séance cinéma - Commune
Salle des Fêtes de CIERS - 20H30

JEUDI 13 JUILLET
• Feu d'artifice - Commune
Parc de Jalérieu - 22H00

VENDREDI 14 JUILLET
• Cérémonie du 14 juillet - Commune
Les Avenières et Veyrins-Thuellin

• Arrivée de la 35ème édition du Tour du Valromey et fête du sport - ateliers et démonstrations : activités diverses dans le cadre de "Terres de Jeux", buvettes, restauration - Champ de Mars - journée

• Grande tablée du 14 juillet - COMITÉ DES FÊTES DE VEYRINS-THUELLIN
Champ de Mars - 11H00/16H00

VENDREDI 21 JUILLET
• Séance cinéma - Commune
Salle des Fêtes de CIERS - 20H30

DIMANCHE 23 JUILLET
• Fête de la Batteuse - LES AMIS DE LA BATTEUSE
Route des Tufférières - 8H00/20H00

JEUDI 27 JUILLET
• Collecte de sang - DONNEURS DE SANG LES AVENIERES
Salle des fêtes de CIERS - 16h00/19h30

DIMANCHE 30 JUILLET
• Fête d'été - SAINT-JULIEN
Place de Buvin - dès 7H

AOÛT 2023

SEPT. 2023

VENDREDI 8 SEPTEMBRE
• Séance cinéma - Commune
Salle des Fêtes de CIERS - 20H30

SAMEDI 9 SEPTEMBRE
• Concours de pétanque - MAVIELIA
Place de Buvin

• Forum des Associations - Commune
Salle Roger Durand - 8h30/13H00

MERCREDI 13 SEPTEMBRE
• Permanence généalogie - CENTRE GENEALOGIQUE DU DAUPHINE
Salle du Conseil Veyrins-Thuellin - 9H00/17H00

SAMEDI 16 SEPTEMBRE
• Fête du jeu - CENTRE SOCIAL
Place de Veyrins ou gymnase des Avenières - 14H00/18H00

16 et 17 SEPTEMBRE
"Journées du Patrimoine"
et semaine suivante
• Exposition "les Conscrits" - GROUPE D'ETUDES HISTORIQUES
Foyer de Veyrins - 10H00/12H00 et 15H00/18H00

VENDREDI 22 SEPTEMBRE
• Séance cinéma - Commune
Salle des Fêtes de CIERS - 20H30

DIMANCHE 24 SEPTEMBRE
• Vide-grenier - AVTB BASKET
Salle Roger Durand - 6H00/18H30

VENDREDI 29 SEPTEMBRE
• Collecte de sang - Donneurs de Sang Les Avenières
Salle des fêtes de CIERS - 16h00/19h30

OCTOBRE 2023

SAMEDI 7 OCTOBRE OU DIMANCHE 8 OCTOBRE
• Loto - AVEYTHON
Salle Roger Durand - horaire à confirmer

SAMEDI 7 OCTOBRE
• Repas Dansant - PÊCHE ET LOISIRS
Salle des fêtes de Ciers - 20h00

MERCREDI 11 OCTOBRE
• Permanence généalogie - CENTRE GENEALOGIQUE DU DAUPHINE
Salle du Conseil Veyrins-Thuellin - 9H00/17H00

VENDREDI 13 OCTOBRE
• Séance cinéma - Commune
Salle des Fêtes de CIERS - 20H30

SAMEDI 14 OCTOBRE
• Assemblée Générale - FNACA DE VEYRINS
Foyer de Veyrins

DIMANCHE 15 OCTOBRE
• Loto - DON DU SANG LES AVENIERES
Salle Roger Durand - 14H

SAM. 15 et DIM. 16 OCTOBRE
• Championnat de Boules - LA FRATERNELLE BOULES
Boulodrome de Thuellin - horaires à préciser

MERCREDI 18 OCTOBRE
• Séance cinéma - Commune
Salle des Fêtes de CIERS - 14H30

VENDREDI 20 OCTOBRE
• Bal d'Halloween - SOU DES ECOLES DE VEYRINS-THUELLIN
Salle Roger Durand - 18H30/22H00

DIMANCHE 22 OCTOBRE
• Bourse puériculture et jouets - LA BRICOLE
Salle des fêtes de CIERS - 7H00/17H00

SAMEDI 28 OCTOBRE
• Assemblée Générale - CTAM CYCLOTOURISTES
Salle des fêtes de CIERS - 14H00

DIMANCHE 29 OCTOBRE
• Vente de diots - OLYMPIQUE LES AVENIERES OLA
Stade des Avenières - 8H00/13H00

DIMANCHE 29 OCTOBRE
• Repas des Aînés - Commune et CCAS
Salle Roger Durand - 12H00

NOV. 2023

4 et 5 NOVEMBRE
• Bourse aux livres - BIODIVERSITE NATURE EN VAL D'HUERT
Salle des fêtes de Ciers - 9H00/18H00

DIMANCHE 5 NOVEMBRE
• Vente de diots/crozets et tartes Pralines - GAZ N GAZ L
Place de la mairie VT - 8H00/13H30

MERCREDI 8 NOVEMBRE
• Permanence généalogie - CENTRE GENEALOGIQUE DU DAUPHINE
Salle du Conseil Veyrins-Thuellin - 9H00/17H00

JEUDI 9 NOVEMBRE
• Collecte de sang - DONNEURS DE SANG VEYRINS-THUELLIN
Salle Roger Durand - 16H00/19H30

VENDREDI 10 NOVEMBRE
• Séance cinéma - Commune
Salle des Fêtes de CIERS - 20H30

SAMEDI 11 NOVEMBRE
• Cérémonie du 11 novembre - Commune - Les Avenières et Veyrins-Thuellin - Horaire à confirmer

DIMANCHE 12 NOVEMBRE
• Vente de diots - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DES AVENIÈRES
Caserne Sapeurs Pompiers Jalérieu - 8H00/16H00

• Loto - SOU DES ECOLES DE VEYRINS-THUELLIN
Salle Roger Durand - 14H00/18H00

DIMANCHE 19 NOVEMBRE
• Vide-Grenier - LA BRICOLE
Salle Roger Durand - 14H00/18H00

VENDREDI 24 NOVEMBRE
• Séance cinéma - Commune
Salle des Fêtes de CIERS - 20H30

SAMEDI 25 NOVEMBRE
• Sainte-Barbe - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DES AVENIÈRES
Salle des fêtes de CIERS - 20H00

• Inscriptions et bourse aux skis-SKI CLUB
Salle Roger Durand - 9H00/17H00

DÉCEMBRE 2023

VENDREDI 1er DECEMBRE
• Arbre de Noël - UACPLV
Salle Roger Durand

• Collecte de sang - Donneurs de Sang Les Avenières
Salle des fêtes de CIERS - 16h00/19h30

SAMEDI 2 DECEMBRE
• Vente de diots - CVTT
Salle des fêtes de CIERS

• Inscriptions - Ski club
Salle Bièvre maison des associations - 9h/17h

DIMANCHE 3 DECEMBRE
• Vide-grenier - SOU DES ECOLES DE CURTILLE
Salle Roger Durand - 6H00/18H00

• Loto - SAINT-JULIEN
Salle des fêtes de Buvin - 14H00/20H00

SAMEDI 9 DECEMBRE
• Téléthon - AVEYTHON
Salle des fêtes de CIERS - 8H00/minuit

• Arbre de Noël - Club Soleil d'Automne
Foyer de Veyrins - 12H00

• Arbre de Noël - Amicale des Sapeurs Pompiers des Avenières
Salle des fêtes de BUVIN - 19H00

DIMANCHE 10 DECEMBRE
• Matinée boudin - COMITE DES FETES DE VEYRINS
Préau derrière mairie de VEYRINS - 8H00/13H00

MERCREDI 13 DECEMBRE
• Permanence généalogie - CENTRE GENEALOGIQUE DU DAUPHINE
Salle du Conseil Veyrins-Thuellin - 9H00/17H00

VENDREDI 15 DECEMBRE
• Arbre de Noël - OLYMPIQUE LES AVENIERES OLA
Salle des fêtes de CIERS - 17H00/23H00

SAMEDI 16 DECEMBRE
• Vente de diots - Ski club
Préau maison des associations des Avenières et salle Bièvre - 10H00/12H30

SAMEDI 16 DECEMBRE
• Arbre de Noël - SAINT-JULIEN
Salle des fêtes de Buvin - 19H00

• Arbre de Noël - SOU DES ECOLES de VEYRINS-THUELLIN
Salle Roger Durand

MERCREDI 20 DECEMBRE
• Séance cinéma - Commune
Salle des Fêtes de CIERS - 14H30

DIMANCHE 31 DECEMBRE
• Réveillon solidaire - Accorderie des Lônes
Salle des fêtes de CIERS - 18H00/2H00

JANVIER 2024

SAMEDI 6 JANVIER 2024
• Assemblée Générale - MAINS VERTES DU DAUPHINE
Foyer de Veyrins - 14H00/18H00

VENDREDI 12 JANVIER
• Séance cinéma - Commune
Salle des Fêtes de CIERS - 20H30

SAMEDI 13 JANVIER 2024
• Prises de licences - CTAM CYCLOTOURISTES
Salle des fêtes de CIERS - 17H00/20H30

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 JANVIER 2024
• Vente de boudin - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DES AVENIERES
Caserne des Pompiers Jalérieu - 8H00/18H00

SAMEDI 20 JANVIER 2024
• Loto - DONNEURS DE SANG VEYRINS-THUELLIN
Salle Roger Durand - 18H30

VENDREDI 26 JANVIER
• Séance cinéma - Commune
Salle des Fêtes de CIERS - 20H30

Terre de Jeux
Sport pour tous & partout

Fin 2022, la commune des Avenières Veyrins-Thuellin a eu le plaisir d'apprendre sa labellisation « Terre de Jeux ».

Terre de Jeux 2024 est un label destiné aux collectivités territoriales et au mouvement sportif (fédérations, CROS-CDOS,CTOS) qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux et promouvoir le sport.

Objectif de ce label :

- Mettre en valeur les bonnes pratiques
- Inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout

DATE à retenir!

Vendredi 14 juillet 2023

La commune accueillera l'arrivée de la 35ème édition du tour du Valromey, seule course cycliste internationale junior française sur 5 jours.

TOUR DU VALROMEY ORGANISATION

La municipalité associe l'ensemble de ses partenaires autour de cette journée phare du vendredi 14 juillet 2023 pour faire une belle fête du sport.

Des activités ouvertes à tous seront proposées par les associations en attendant l'arrivée des coureurs.

Des associations proposeront également buvette et restauration.

Nous communiquerons le programme définitif bientôt.

Restez attentifs !

Le label jeunes espoirs

Le club a renouvelé son LABEL JEUNES ESPOIRS cette saison avec 101 licenciés, dont une dizaine de féminines, de jeunes éducateurs et éducatrices bénévoles qui sont présent(e)s toutes les semaines pour inculquer des valeurs aux jeunes joueurs.

Le LABEL JEUNES ESPOIRS est attribué au club pendant trois ans. Il récompense les clubs amateurs pour leur travail de structuration et de développement, notamment en matière d'accueil des jeunes footballeurs et footballeuses.

Trois critères sont évalués au sein de la structure : associatif, sportif et éducatif.

Au niveau de l'éducatif, des projets sont mis en place tout au long de la saison grâce au Programme Educatif Fédéral Programme Educatif Fédéral (PEF), qui est lié à l'éducation citoyenne et sociale des jeunes licenciés.

L'encadrement et la formation prennent également une place importante dans le label. Cette saison, le club a envoyé une dizaine d'éducateurs en formation (CFF1, CFF2, BPJEPS et BEF).

Le club est très fier de ce renouvellement et de son évolution d'année en année.

C'est Bleu, c'est Vert c'est Vézeronce-Huert !

crédits photos ASVH

>La Médiathèque

Les Avenières Veyrins-Thuellin & Corbelin

Réseau des médiathèques

MÉDIATHÈQUES LES AVENIÈRES VEYRINS-THUELLIN ET CORBELIN

Horaires d'été

du 8 juillet au 2 septembre

Médiathèque et Micro-Folie
des Avenières Veyrins-Thuellin

Médiathèque	Micro-Folie
Mercredi: 10h-12h et 16h-18h	Samedi : 10h-12h
Vendredi: 10h-12h et 16h-18h	et du mercredi au vendredi
Samedi : 10h-12h	Groupe sur demande

Fermeture du 2 au 12 août (inclus)

Médiathèque de Corbelin

Mercredi: 10h-12h et 14h-17h
Samedi : 10h-12h

Fermeture le samedi 15 juillet
et du 12 au 19 août (inclus)

Médiathèque et Micro-Folie Les Avenières Veyrins-Thuellin
3, square Emile Richerd
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
04 74 33 98 96 - 04 74 33 79 41
mediatheque@lesavenieres.fr
microfolie@lesavenieres.fr

Médiathèque Les Rondiers
59 Impasse des Rondiers
38630 Corbelin
04 74 83 72 17
mediatheque@corbelin.fr

MICRO-FOLIE LES AVENIERES VEYRINS - THUELLIN

Les Avenières Veyrins-Thuellin & Corbelin — Réseau des médiathèques

MÉDIATHÈQUES LES AVENIÈRES VEYRINS-THUELLIN ET CORBELIN

Les rendez-vous
- de l'été dans le réseau

Concert Micro-Folie
Samedi 24 juin de 10h à 12h
Micro-Folie des Avenières Veyrins-Thuellin
Accès libre sans inscription

Atelier Flipbook
Samedi 1er juillet de 10h à 12h
Médiathèque des Avenières Veyrins-Thuellin
Accès libre sans inscription

Contes et Comptines des oiseaux
Samedi 8 juillet à 10h30
Médiathèque de Corbelin
Accès libre sans inscription

Atelier création de mobiles en origami
Mercredi 12 juillet de 14h à 17h
Médiathèque de Corbelin
Accès libre sans inscription

Médiathèque et Micro-Folie Les Avenières Veyrins-Thuellin
3, square Emile Richerd
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
04 74 33 98 96 - 04 74 33 79 41
mediatheque@lesavenieres.fr
microfolie@lesavenieres.fr

Médiathèque Les Rondiers
59 Impasse des Rondiers
38630 Corbelin
04 74 83 72 17 -
mediatheque@corbelin.fr

MÉDIATHÈQUES LES AVENIÈRES VEYRINS-THUELLIN ET CORBELIN

Les rendez-vous
- de l'été dans le réseau

Du sport à la Micro-Folie
Jeudi 13 juillet de 15h à 19h30
Jeux vidéos sportifs de 15h à 18h
Conférence "Le Sport dans l'art" de 18h à 19h30
Micro-Folie des Avenières Veyrins-Thuellin
Accès libre sans inscription

À bicyclette
Samedi 15 juillet de 10h à 12h
Animation jeunesse
Médiathèque des Avenières Veyrins-Thuellin
Accès libre sans inscription

Conférence "Le regard dans l'art"
Samedi 29 Juillet de 10h30 à 12h
Micro-Folie des Avenières Veyrins-Thuellin
Accès libre sans inscription

Médiathèque et Micro-Folie Les Avenières Veyrins-Thuellin
3, square Emile Richerd
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
04 74 33 98 96 - 04 74 33 79 41
mediatheque@lesavenieres.fr
microfolie@lesavenieres.fr

Médiathèque Les Rondiers
59 Impasse des Rondiers
38630 Corbelin
04 74 83 72 17 -
mediatheque@corbelin.fr

> Accueil micro folie

Afin de présenter au plus grand nombre le musée numérique « Micro Folie », des visites ont été organisées à l'attention du Comité des Sages, des associations, des commerçants et des agents municipaux.

> Comité des Sages

> Accueil groupe informatique

> Accès à la Micro-Folie :

Samedi 10h 12h
Animations de groupes ou particuliers, **du mercredi au vendredi** *sur RDV.*

Tél : 04 74 33 79 41
Mail : microfolie@lesavenieres.fr

>Prix Nord-Isère

Le Prix Nord Isère (PNI) est organisé chaque année par la Médiathèque Départementale de l'Isère (MDI) et les bibliothèques du territoire. Les enfants de la maternelle au collège sont invités à voter pour leur livre préféré.

Cinq sélections de quatre livres sont proposées en fonction de l'âge des enfants.

Cette année, les huit classes de l'école de Veyrins se sont inscrites pour participer à ce prix. Les bibliothécaires ont présenté à chaque classe les quatre livres de leur catégorie d'âge. Les enfants les ont ensuite lus en classe ou à la maison.

Au printemps, un vote a été organisé à la médiathèque et en salle du Conseil municipal. Cela a ainsi permis aux élèves de se sensibiliser à la vie citoyenne en votant "comme les grands".

Ces votes ont été mis en commun avec ceux de toutes les bibliothèques du Nord Isère participantes, pour désigner le livre gagnant pour chacune des cinq sélections.

PNI
Prix Nord Isère
Jeunes Lecteurs

Les espaces France services des Balcons du Dauphiné

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France services

L'égalité d'accès aux services en milieu rural est un enjeu fort du projet de territoire des Balcons du Dauphiné. En aménageant un nouvel espace labellisé France services sur Villemoirieu, la communauté de communes souhaite contribuer à améliorer l'accès aux services publics en plus grande proximité, en offrant 2 points d'accueil à la population : sur Morestel et sur Villemoirieu.

A quoi sert ce service ?

France services délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, France services articule présence humaine et outils numériques. Il sert de lien entre les usagers des services publics et l'administration.

Vous avez besoin d'être accompagné dans une démarche administrative ?

vous avez besoin d'aide pour un dossier papier ou sur internet : demande de carte grise ou pièces d'identité, question sur vos impôts, création d'une adresse mail et d'un espace personnel sur un site internet, aide au montage des dossiers retraites, dossiers de bourses, … ?

Des agents vous accueillent, vous conseillent et vous accompagnent dans ces démarches. Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service et pouvez bénéficier d'un soutien du conseiller numérique.

Deux lieux d'accueil :

En pratique :
Un contact unique : tél. 04 74 80 39 33
france-services@balconsdudauphine.fr

Site de Morestel

84 place du 8 mai 1945
38510 MORESTEL
(Place du petit marché, en face de l'école primaire)

Lundi 8h30 à 12h15
Mardi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Mercredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Jeudi 8h30 à 12h et 13h30 à 16h
Vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Site de Villemoirieu

1 Parc d'activité du buisson rond
38460 VILLEMOIRIEU

Lundi 9h à 12h30
Mardi 9h à 13h et 14h à17h
Mercredi 9h à 12h30
Jeudi 9h à 13h et 14h à17h
Vendredi 9h à 12h

Des permanences délocalisées d'accueil sur rendez-vous :

Montalieu-Vercieu

2 place de l'église St Louis,
(Espace associatif Jouvenet,
Semaine impaire
Lundi après-midi

Les Avenières Veyrins-Thuellin

Salle des permanences à l'arrière de la mairie des Avenières
1 square Emile Richerd
Semaine impaire
Vendredi matin

Exceptionnellement, les vendredis 7 et 21 juillet, la permanence aura lieu de 13h45 à 17h30.
Il n'y a pas de permanence au mois d'août.

Des agents de différents services communautaires et des partenaires vous accueillent également afin de vous apporter des réponses spécifiques :

Avnir France Victimes 38 (Défense du droit des victimes)
Le 3ème mardi du mois, ap-midi sur Morestel
Sur rdv au : 04 74 19 24 30

CAF de l'Isère – tél 3230
Aide à la prise de rendez-vous téléphonique
A prendre sur le site www.caf.fr

Cap Emploi
Accès à l'emploi pour les travailleurs handicapés
2ème, 3ème et 4ème jeudis du mois à Morestel
Sur rdv : 04 74 28 66 49 - www.capemploi38.com

CIDFF (Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles) - 2ème et 4ème mardis sur Morestel
RDV avec une juriste de 14 h à 17 h
Prendre rdv à France Services : 04 74 80 39 33

CIRFA (Informations Recrutement des Forces Armées – Armée de Terre) – le mercredi matin sur RDV
CIRFA Grenoble : 04 76 76 20 50
Ou www.sengager.fr (choisir CIRFA + code postal)

SOLIHA (Aide pour rénover votre logement) – sur rdv
3ème vendredi sur Morestel – 10h – 12h
4ème vendredi sur Villemoirieu - 9h30 à 11h30
Renseignements : 0 805 030 064

Agence commerciale cars Région – sur Morestel
(Vente de titres de transport) – Sur RDV : 04 74 80 39 33
Lundi 8h30 -12h15, mercredi journée 8h30-12h et 13h30-17h, vendredi 13h30-17h

Régie des Eaux des Balcons du Dauphiné- accueil sans rdv
Le 1er mardi, 8h30-12h sur Morestel
Le 3ème jeudi 9h- 12h sur Villemoirieu
Pour info : tous les mercredis 8h30-12h sur Optevoz

ADIL (Agence Départementale d'Information sur les droits autour du Logement) - Sur RDV : 04 76 53 37 30
Le 4ème vendredi sur Morestel – 9h30 à 11h30
Le 2ème vendredi matin sur Villemoirieu

AGEDEN (Service Info Energie)
Sur rdv : 04 76 23 53 50
2ème vendredi du mois 8h30 – 12h30- sur Morestel
4ème mardi 9h- 13h - sur Villemoirieu
Pour info : 4ème jeudi ap-midi en mairie St Chef

CPAM de l'Isère
Accueil sur Morestel sur rdv uniquement les mardis et jeudis
(à prendre au 3646 ou sur ameli.fr)

Osez, association d'insertion par l'activité économique
Lundi au Vendredi sur rdv
04 74 80 39 26 - www.osez-asso.com
Référent Parcours Emploi renforcé RSA.
Entretien sur rdv (renseignement au 04 74 80 39 33)

Mission Locale Nord Isère
Accompagnement des 16-25 ans (hors scolaires)
Lundi au vendredi (8h / 12h30 - 13h30 / 17h30)
04 74 80 40 36 (fermé le jeudi après-midi)

Conseil architectural (CAUE) - sur RDV : 04 74 80 23 30
1er vendredi matin sur Morestel
1er et 3ème vendredi matin sur Villemoirieu

Permanence du suivi de demande de logement social
Le 2ème mardi matin sur Morestel
Le 3ème mardi matin sur Villemoirieu
Sur Rdv au : 04 74 80 40 34

Visio conférence avec un avocat
Le 3ème lundi matin sur rdv au 04 74 80 39 33

À partir du 4 juillet 2023, La Poste change d'adresse.

Envoyez ou retirez vos courriers et colis à La Poste Relais.

La Poste Relais Vival

- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courriers et colis
- Vente d'enveloppes et emballages Prêt-à-Envoyer

VIVAL
9 PLACE BACCHUS
38630 LES AVENIÈRES

Lundi : **fermé**
Du mardi au samedi : **8h - 12h30 / 15h - 19h30**
Dimanche : **8h30 - 12h30**

laposte.fr

Et tous nos services à La Poste la plus proche

LA POSTE — LA BANQUE POSTALE

LA POSTE DE LA TOUR DU PIN
BOULEVARD GAMBETTA – 38110 LA TOUR DU PIN
Lun, Mer, Jeu, Ven **/ 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30**
Mar **/ 8h30 - 11h30 / 14h15 - 17h30**
Sam **/ 8h30 - 12h**

LA POSTE DE MORESTEL
21 CITÉ VERTE– 38510 MORESTEL
Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven **/ 8h30 - 12h / 14h - 17h**
Sam **/ 8h30 - 12h**

LA POSTE LES ABRETS EN DAUPHINÉ
42 RUE DE LA RÉPUBLIQUE – 38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ
Lun, Mer, Jeu, Ven **/ 9h - 12h / 13h30 - 17h**
Mar **/ 9h - 12h / 14h - 17h**
Sam **/ 9h - 12h**

Nos services en ligne

laposte.fr
3631 Service gratuit + prix appel
Particuliers
3634 Service gratuit + prix appel
Professionnels

labanquepostale.fr
3639 Service 0,15 €/min + prix appel
lapostemobile.fr
0 805 305 044 Service & appel gratuits

> L'avancement des travaux de déploiement de la fibre

Les travaux de déploiement de la fibre sont gérés sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Isère (Isère Fibre).

L'arrivée du Très Haut Débit se fait en trois étapes :

1 Le réseau structurant

Il s'agit du déploiement de 2 500 kilomètres de fibre optique pour raccorder tous les territoires isérois.
Ces travaux sont terminés.

2 Le réseau capillaire

Il s'agit du câblage entre le réseau structurant et la limite de propriété publique/privée. Les travaux sont réalisés en souterrain ou en aérien.
Ils sont actuellement en cours sur notre Commune.

3 Le raccordement

Cette opération finale sera effectuée lorsque le particulier, l'entreprise ou la collectivité aura souscrit un abonnement auprès d'un fournisseur internet.

Les renseignements sont disponibles sur le site **http://www.iserefibre.fr/le-projet.**

Des informations sont également disponibles sur ce site internet : **https://cartefibre.arcep.fr**

PISCINE MUNICIPALE
2 rue du stade / tél. 04 74 33 64 84

HORAIRES 2023

Du 01/06 => 07/07

Lundi, jeudi, vendredi
16h30 - 19h00
Mercredi, samedi
15h00 - 19h00
Dimanche
10h15 - 13h30
et 15h00 - 19h00
FERMETURE LE MARDI

Du 08/07 => 03/09

Tous les jours
10h15 - 13h30
et 15h00 - 19h00
FERMETURE LE MARDI

>O.T.V OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Madame, Monsieur,
Vous souhaitez bénéficier de l'Opération Tranquillité Vacances.
Durant votre absence, les Policiers Municipaux effectueront des passages aux abords de votre lieu d'habitation, de votre commerce ou dans les parties communes des immeubles (si l'accès reste simple), décrit ci-après.
Nous vous informons que notre service ne prend pas les clés des habitations durant votre absence.

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

TYPE : ☐ Maison ☐ Appartement ☐ Commerce
QUALITÉ : ☐ Particulier ☐ Commerçant

DATE DE DEPART : **DATE DE RETOUR :**

Nom, Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

PERSONNE AUTORISÉE À ENTRER : ☐ OUI ☐ NON.

Nom, Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Cette personne a –t-elle les clés ? ☐ OUI ☐ NON

Autre personne ayant les clés :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

PERSONNE À PREVENIR EN CAS D'INCIDENT :

Nom, Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

OBSERVATION :

▶ Y a-t-il une alarme ? ☐ OUI ☐ NON
Nom et numéro de la société : .....

▶ Y a-t-il des animaux ? ☐ OUI ☐ NON
Lesquels : .....

▶ Y a-t-il des vulnérabilités particulières ? ☐ OUI ☐ NON
(chemins d'accès masqués...) : .....

▶ Autorisez-vous la Police Municipale à pénétrer dans votre jardin en cas de nécessité ? ☐ OUI ☐ NON

▶ Observations complémentaires *(digicode, nom du voisin obligatoire si interphone, horaire de passage de la personne qui relève le courrier, arrosage, volets ouverts ou fermés, voiture dans la cour etc..) :*

.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e) _____ reconnais que la présente demande n'engage en aucune manière, ni la responsabilité de la commune, ni celle de la Police Municipale en cas de cambriolage, d'intrusion ou d'incidents divers. Cette opération est effectuée gratuitement par la Police Municipale.

Fait à _____, le _____

Signature du requérant (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Formulaire disponible sur le site de la commune et à l'accueil des mairies principale et annexe

Formulaire à remettre en main propre à la Police Municipale avec justificatif de domicile et munis de votre pièce d'identité.

La Police Municipale *se situe derrière la mairie principale (voir adresse ci-contre). Elle est joignable au* ***04.74.33.83.33.*** *Si elle ne peut pas vous répondre, veuillez laisser un message sur la boîte vocale en donnant tous les renseignements nécessaires pour vous contacter, dans le cas contraire nous ne pourrons pas donner suite à vos doléances.*

CONTACT Police municipale : tél. 04 74 33 83 33

Mairie principale
Mairie des Avenières
Veyrins-Thuellin
1 Square Emile Richerd
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
Tél : 04 74 33 61 87
mail : mairie@lesavenieres.fr

Mairie annexe
Mairie de Veyrins-Thuellin
2, place François Cointeraux
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
Tél : 04 74 33 61 27
mail : mairie@veyrins-thuellin.fr

ZOOM en images

Cérémonie du 19 mars aux Avenières

Cérémonie du 08 mai à Veyrins

Cérémonie du 08 mai à Thuellin

Alpes Isère Tour
le 24 mai 2023

AGENDA

Séances du conseil municipal 2023 à 19h30

- Le lundi 10 juillet
- Le lundi 25 septembre
- Le lundi 06 novembre
- Le lundi 04 décembre

Séances du conseil communautaire 2023 à 18h00

- Le mercredi 12 juillet

Dates à noter

- **COURSE CYCLISTE,** le 2 juillet à Buvin
- **FÊTE FORAINE,** du 30 juin au 3 juillet
- **FEU D'ARTIFICE,** du 13 juillet au Parc du Jalérieu
- **FÊTE DU SPORT ET ARRIVÉE DU TOUR DU VALROMEY,** le 14 juillet, Place du Champ de mars

CINEMA

Séances en salle des fêtes à Ciers 20h30

Prochaines séances :

2023

SEPTEMBRE
Vendredi 08 et 22

OCTOBRE
Vendredi 13 - Mercredi 18 14H30

NOVEMBRE
Vendredi 10 et 24

DECEMBRE
Mercredi 20 20h30

2024

JANVIER
Vendredi 12 et 26

FEVRIER
Vendredi 09 et 23 - Mercredi 21 14h30

MARS
Vendredi 08 et 22

AVRIL
Vendredi 05 - Mercredi 17 14h30

MAI
Vendredi 31

JUIN
Vendredi 14 et 28

JUILLET
Vendredi 12

Ticket 5 € - Tarif réduit et enfant 4 € - Pour les séances à 14h30 le ticket est offert par la mairie aux moins de 18 ans

Commune Les Avenières Veyrins-Thuellin

Contact MAIRIES

Mairie
Les Avenières Veyrins-Thuellin

1, Square Emile Richerd, BP 30028
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Tél : 04 74 33 61 87
mairie@lesavenieres.fr
→ **www.lesavenieres.fr**

Accueil ouvert :

Lundi : **9h - 12h et 13h30 - 17h**
Mardi : **13h30 - 18h30**
Mercredi et Jeudi : **13h30 - 17h**
Vendredi et Samedi: **9h - 12h**

Permanences *Sur rendez-vous*

Affaires sociales : *04 74 33 87 06*
Urbanisme : *04 74 33 87 07*
Affaires scolaires : *04 74 33 87 05*

Police Municipale : *04 74 33 83 33*

Mairie Annexe
Veyrins-Thuellin

Mairie Veyrins-Thuellin
2, place François Cointeraux
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Tél. 04 74 33 61 27
mairie@veyrins-thuellin.fr

Accueil ouvert :

Mardi : **9h - 12h**
Mercredi : **9h - 12h**
Jeudi : **9h - 12h**
Vendredi : **9h - 12h**

Ne pas jeter sur la voie publique , SVP.

ISSN 2681-3327 - Communication municipale Juin 2023
Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin
Directeur de publication et rédaction : Mme. la Maire, M.BOITEUX.
Crédits photos : Mairie et les associations.
Création, maquette : ••• www.tria-design.fr
Impression : AGM Imprimerie